

Lancement d'un programme d'accompagnement par le DLA du Gers



Lancement d'un programme d'accompagnement par le DLA du Gers

Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) porté par la Ligue de l'enseignement du Gers déploie à la rentrée un nouveau programme d'accompagnement à la "pérennisation des emplois" à destination des associations gersoises.

Ce parcours, expérimenté depuis 2019 par le DLA du Gers, a été développé dans le contexte d'une transition des CUI-CAE vers les CUI-PEC pour accompagner les associations dans leur recherche de leviers pour maintenir l'emploi.

A travers ce parcours, le DLA propose d'accompagner les associations en phase de développement, vers la consolidation de leur projet, l'articulation de leurs richesses humaines et la progression vers un modèle socio-économique "soutenable".

Ce parcours réunit de 4 à 5 structures associatives, il mobilise les dirigeant.e.s et salarié.e.s sur une période de six mois, rythmés par des ateliers collectifs et des séances d'accompagnement au sein de chaque structure, menés par une consultante externe ; les structures font l'objet d'un suivi qui s'inscrit sur une durée pouvant aller jusqu'à 2 ans après la fin du parcours.

Le DLA renouvelle cette intervention par suite d'une évaluation menée en 2022 auprès des structures accompagnées à partir de 2020 qui a permis de démontrer la pertinence de sa poursuite. Il s'adresse aux petites associations employeuses bénéficiaires de mesures en faveur de l'emploi, et peut accueillir des associations non-employeuses en phase de création de leur premier emploi.

Le DLA du Gers accompagne une trentaine de structures d'utilité sociale par an, sur le sujet de leur consolidation, structuration et professionnalisation. Dispositif de l'Economie Sociale et Solidaire, issu de la loi ESS du 31 juillet 2014, encadré par le décret n°2015-1103 du 1er septembre 2015, le DLA a pour finalité "la création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi, par le renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet et du développement du territoire". Il s'adresse à toutes structures d'utilité sociale employeuses du département (associations, SIAE, coopératives d'utilité sociale, entreprises agréées ESUS, ...). Les accompagnements déployés sont entièrement pris en charge par les partenaires du DLA.

Le Dispositif Local d'Accompagnement, porté par la Ligue de l'Enseignement du Gers, est financé par l'Etat(via la DREETS Occitanie), la Banque des Territoires, l'Union Européenne (FSE+), le Conseil départemental du Gers et la CAF du Gers.

Pour toute demande d'information, les structures intéressées peuvent contacter Aude NOEL, référente DLA du Gers à la Ligue de l'Enseignement du Gers (06.79.98.60.96 / dla32.liguenseignement@gmail.com)